

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 3 septembre 2024

Présents : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

Secrétaire de séance : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération n° 2024-126

Code nomenclature : 3.1 – Acquisitions

Objet : Achat d'un ancien supermarché à La Souterraine

Monsieur Le Président indique que depuis presque 10 ans Evolis 23 réfléchit à un agrandissement ou un transfert de la déchèterie de La Souterraine, très fréquentée, petite et difficile à exploiter. Plusieurs projets ont été travaillés mais aucun n'a pu aboutir. Il précise par ailleurs que les attendus des déchèteries modernes ont notablement évolué ces dernières années avec la multiplication des filières REP, la place croissante du réemploi et des zones de gratuité.

Il signale qu'il y a quelques mois, la mise en liquidation d'une entreprise occupant les locaux de l'ancien BricoLeclerc boulevard Belmont a fait apparaître l'opportunité de récupérer ce site. Il s'agit d'un ancien supermarché d'environ 3800m² sur une parcelle d'environ 2ha, dont environ 9000m² aménagés en parking. Ce site présente, outre un positionnement stratégique idéal sur le secteur de La Souterraine, de nombreuses possibilités d'aménagements qui permettraient d'ailleurs d'héberger d'autres acteurs du réemploi.

Malgré un prix de vente élevé (1.6M€ initialement, 1M€ finalement), supérieur à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de le DDFIP (646 k€ ±10%), l'opération semble intéressante au regard

- Du coût de construction d'un bâtiment équivalent (3.8M€), voire même d'un bâtiment suffisant aux simples besoin d'une déchèterie moderne (720k€)
- De l'absence d'alternatives foncières sur le secteur de la Souterraine

Monsieur le Président propose donc d'être autorisé à signer un compromis de vente pour cet ensemble avec la SCI SLT, pour un montant de 1M€ (1 million d'euros).



Après délibération, le bureau décide :

- D'approuver la signature d'un compromis de vente pour cet ensemble avec la SCI SLT, pour un montant de 1M€ (1 million d'euros).
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : **05 NOV. 2024**

